

VERS la GRÈVE

C'en est trop!

Les étudiantes internationales et les étudiants internationaux ont aussi droit à l'éducation! Les priver de ce droit en imposant des frais exorbitants frise le racisme! Refusons ces mesures qui frisent le racisme et exigeons une éducation réellement accessible à tous et toutes!

La solidarité n'a pas de frontière!



JY VAIS

PAS PRETS
PRETS \$

Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante

Les 25 et 26 septembre étudiantes internationales et des étudiants internationaux ont décidé d'envoyer un ultimatum au parti libéral du Québec, avec quatre principales revendications à sanctionner les responsables. L'ASSE, réunie-s en congrès, en augmentant indument leurs frais de scolarité, la politique sur les frais de scolarité des étudiantes internationales et des étudiants internationaux soit rigoureusement appliquée; Et de revendications que le gouvernement fasse respecté ce sens, soient condamnées les hausses unilatérales perpétrées par les universités McGill et Concordia. Même si les universités étrangères! C'est aussi la Concordia et McGill contre-nôtre! viennent au règlement du ministère de l'Éducation sur les frais de scolarité des

Les 25 et 26 septembre étudiantes internationales et des étudiants internationaux ont décidé d'envoyer un ultimatum au parti libéral du Québec, avec quatre principales revendications à sanctionner les responsables. L'ASSE, réunie-s en congrès, en augmentant indument leurs frais de scolarité, la politique sur les frais de scolarité des étudiantes internationales et des étudiants internationaux soit rigoureusement appliquée; Et de revendications que le gouvernement fasse respecté ce sens, soient condamnées les hausses unilatérales perpétrées par les universités McGill et Concordia. Même si les universités étrangères! C'est aussi la Concordia et McGill contre-nôtre! viennent au règlement du ministère de l'Éducation sur les frais de scolarité des

La grève s'impose!!



J'y VAIS

PRETS\$
PAS PRETS\$



Le réseau collégial est menacé!

Mandat après mandat, les gouvernements se succèdent et se ressemblent. De Robillard à Reid, le réseau collégial est sans cesse menacé.

Approche par compétence, effritement de la formation

générale, plans de réussite et de diplomation, et aujourd'hui menaces de retrait des cours de philosophie et projets

de démantèlement du réseau...

C'en est trop!

VERS
la GRÈVE

La grève s'impose!!



Les 25 et 26 septembre 2004, les membres de l'ASSF, réunis en congrès, ont décidé d'envoyer un Ultimatum au parti libéral du Québec, avec quatre principales revendications à satisfaire avant le 23 octobre. L'une d'entre elles exige du gouvernement qu'il renonce à tout projet pouvant nuire à l'intégrité du réseau d'enseignement public collégial afin d'en empêcher la privatisation et d'en garantir l'accessibilité.

La décentralisation, autrefois appelée habilitation, consiste à envoyer les pouvoirs de l'État vers les institutions collégiales. Celles-ci auraient alors la

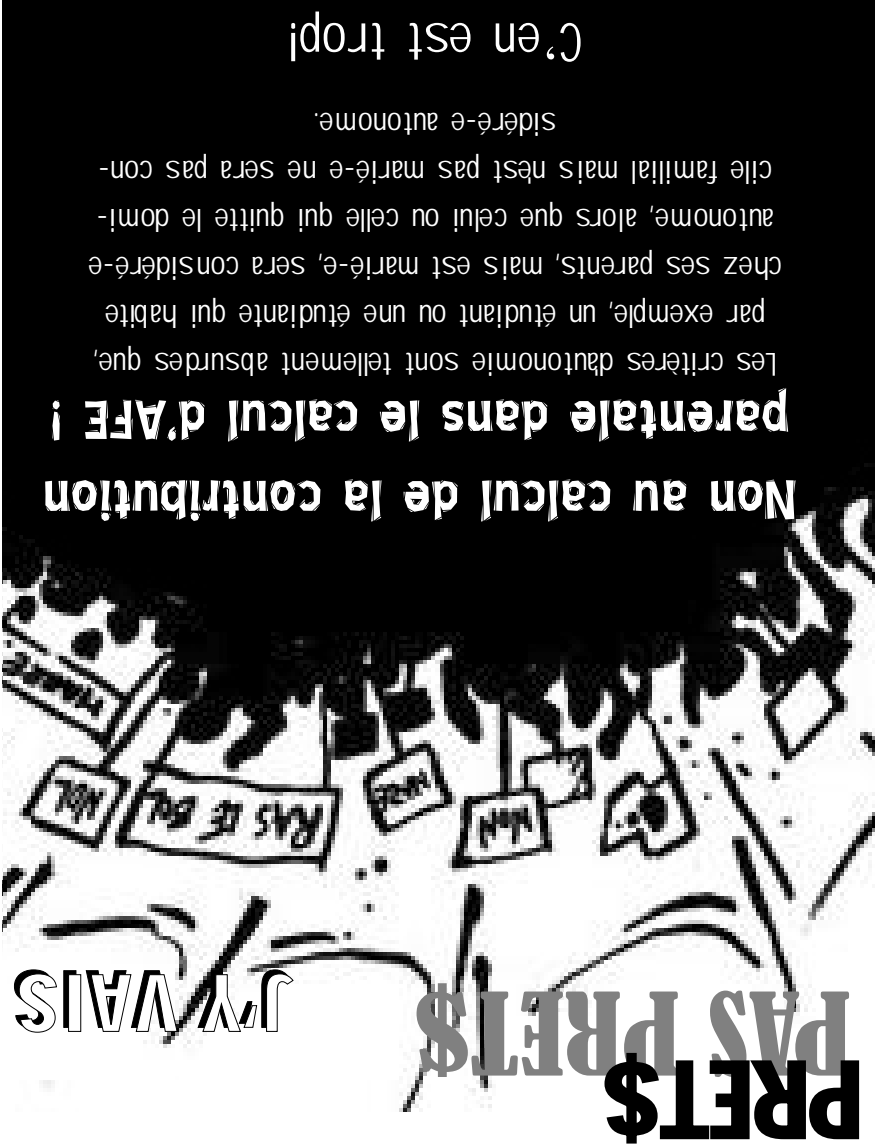
responsabilité d'émettre leur propre diplôme d'études collégiales (DEC). C'est en 1993 qu'est entamé, dans le cadre d'une réforme de la ministre Lucienne Robillard, le projet d'habilitation. Une dizaine d'années plus tard, Pierre Reid, ministre de l'éducation, ramène la menace de décentralisation du réseau collégial.

La décentralisation amène une initiative au niveau de la reconnaissance des diplômes. Les cégeps, indépendants les uns des autres, entrent en compétition les uns face aux autres. Certaines institutions collégiales voudront avoir une meilleure réputation et feront donc une sélection plus rigoureuse de leurs étudiants et étu-

Puisqu'elle mène à la privatisation et à une réduction de l'accessibilité, l'ASSF s'oppose à la décentralisation du réseau collégial et revendique tout projet pouvant mener à celle-ci. Suite aux récentes attaques, faisons renaitre le syndicalisme de lutte des années passées!

Association pour une Solidarité Syndicale Etudiante





PRETS PAS PRETS

JY VAIS

Non au calcul de la contribution parentale dans le calcul d'AFE !

Les critères d'autonomie sont tellement absurdes que, par exemple, un étudiant ou une étudiante qui habite chez ses parents, mais est marié-e, sera considéré-e autonome, alors que celui ou celle qui quitte le domicile familial mais n'est pas marié-e ne sera pas considéré-e autonome.

C'en est trop!



Les 25 et 26 septembre 2004, les membres de l'ASSÉ, réuni-e-s en congrès, ont décidé d'envoyer un Ultimatum au parti libéral du Québec, avec quatre principales revendications à satisfaire avant le 23 octobre. L'une d'entre elles exige du gouvernement qu'il considère l'étudiant ou l'étudiante comme étant plus faibles revenus se voient moins fortement aide-e-s financièrement.

Ce qui à pour effet que l'étudiant ou l'étudiante a deux choix: poursuivre ses parents ou payer le montant de sa contribution parentale est un calcul du montant que les parents de l'étudiant ou de l'étudiante doivent lui fournir pour ses études. Ce montant est calculé à partir du revenu des parents et est soustrait au montant d'aide financière auquel l'étudiant ou l'étudiante a droit.

Qu'est-ce que la contribution parentale?

Que signifie l'autonomie financière?

Mais en réalité la plupart des parents ne fournissent pas le montant calculé (s'ils et elles en fournissent une partie). Les chiffres parlent d'eux-mêmes: dans le cadre actuel, ce sont 64,9 % des bénéficiaires de l'AFE qui ne reçoivent aucune contribution parentale et 81,0 % qui ne reçoivent pas de contribution du conjoint ou de l'ASSÉ exige que l'étudiant ou l'étudiante soit déclaré-e autonome dès le départ du domicile familial.





Depuis 15 ans le gouvernement massacre le droit à l'éducation!

Depuis le début des années 90 plusieurs réformes et coupures sabordent le droit à l'éducation. Au fil des 15 dernières années, c'est au moins 2 milliards de \$ qui ont été coupés. Plus récemment, le Parti Libéral du Québec a coupé 103 millions d'effets dévastateurs tant sur la qualité que sur l'accessibilité de l'éducation.

Dans les cégeps et les universités, le ratio élève/prof augmente, les lieux sont de moins en moins entretenus, le matériel est de moins en moins disponible et parfois désuet. Ce manque de ressources pousse aussi les cégeps et universités à chercher de nouvelles sources de revenu. Le gel des frais de scolarité n'empêche pas les cégeps et universités d'imposer une panoplie de frais afférents; bref de refiler la facture aux étudiantes et aux étudiants. Les institutions d'état s'engagent aussi de plus en plus dans les partenariats avec l'entreprise.

Il est donc plus qu'urgent que le gouvernement réinvestisse en éducation. L'ASSE exige un réinvestissement massif en éducation.



Oui à l'école publique et accessible!

Depuis le dégel des frais de scolarité (1989), il coûte 34 fois plus cher par année pour étudier à l'université, soit une augmentation de 340% (1 700 \$ par rapport à 500 \$). Depuis 1996-97, on observe une diminution de la proportion de Québécois et Québécoises accédant au secteur collégial, alors qu'il avait spectaculairement augmenté depuis la création des premiers cégeps (en 1968). (58,7% en 2000-01). Depuis 2000, on note une diminution du nombre de finissants et finissantes du cégep préuniversitaire qui accèdent à l'université (78,6% en 2001). Depuis 1992-93, on observe une diminution de la population qui accède à l'université, alors quelle croissait depuis les années 1970 (359% en 2000-2001).

VERS L'ARRIVEE

VERS la REVUE

| Niveau | 2003-2004 | 2004-2005 | Augmentation | % |
|---------------|-----------|-----------|--------------|-----|
| Secondaire | 2310\$ | 3250\$ | 940\$ | 41% |
| professionnel | 2120\$ | 3150\$ | 1030\$ | 49% |
| Collégial | 2770\$ | 4720\$ | 1950\$ | 52% |
| Universitaire | 3720\$ | 5670\$ | 1950\$ | 52% |
| 1er cycle | 3740\$ | 5690\$ | 1950\$ | 52% |
| 2ème cycle | | | | |
| 3ème cycle | | | | |



Hausse de l'endettement étudiant



Le 30 avril 2004, le ministre Reid annonçait les résultats des dernières modifications apportées au règlement de l'aide financière. La modification la plus déterminante consiste en une hausse des plafonds des prêts. Ces derniers servent à déterminer la part de l'aide financière versée sous forme de prêts avant que le ou la bénéficiaire ait droit à une bourse. Les modifications des plafonds pourraient payer encore plus cher leur liberté présente et future, ceux et celles-la s'approprient les parcours scolaires les plus avancés, dans les meilleures conditions. Ils et elles sont en mesure de s'assurer les savoirs fondamentaux et appliqués susceptibles de leur conserver l'accès aux positions sociales dominantes.

Considérant que l'éducation est un droit et pas un privilège, il est important de résister face à cette nouvelle réforme qui hausse l'endettement étudiant et rend l'éducation de plus en plus élitiste.

L'endettement étudiant a pour conséquence globale de repro-

L'année 2004-2005, 103 millions \$ de plus durant se sera globalement endettée de population étudiante québécoise années précédentes. En somme, la financière par rapport aux hausse des demandes d'aide du 30 mars 2004, d'autre part la au dépôt des crédits budgétaires développe des bourses annoncées coupure de 63 millions \$ à l'en-

sert à financer d'une part la prêts. L'économie de cette somme 103 millions \$ de bourses en leur libre présente et future, sans pour autant rien sacrifier de prêts. L'économie de cette somme 103 millions \$ de bourses en leur libre présente et future, sans pour autant rien sacrifier de prêts. Ces derniers servent à déterminer la part de l'aide financière versée sous forme de prêts avant que le ou la bénéficiaire ait droit à une bourse. Les modifications des plafonds pourraient payer encore plus cher leur liberté présente et future, ceux et celles qui pour-

duire les inégalités et les clivages socio-économiques. En effet, ceux et celles qui n'ont pas les moyens de payer directement et immédiatement la facture d'étude qu'on leur présente et leur subsistance le temps des études se voient chargés d'un poids qui déterminent la part de l'aide financière la part de l'aide financière versée sous forme de prêts avant que le ou la bénéficiaire ait droit à une bourse. Les modifications des plafonds pourraient payer encore plus cher leur liberté présente et future, ceux et celles qui pour-